Couloumé-Mondebat-Bières

Adresse :

Mairie

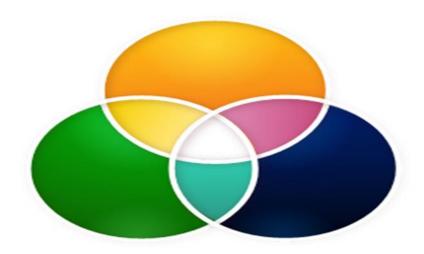
32160 Couloumé Mondebat Tél / Fax : 05 62 69 39 22

Mail: com-couloumemondebat@orange.fr

Les horaires d'ouverture : Le mercredi de 8h30 à 12h00 Le vendredi de 8h30 à 12h30

LA VIE COMMUNALE

Bulletin N° 10 - Juin 2018



COULOUMÉ-MONDEBAT-BIÈRES

Le mot du maire :

Bonjour à tous,

Enfin la pluie s'arrête, le soleil est de retour, les tomates vont pouvoir changer de couleur... pour les cerises, c'est fichu pour cette année !!!

La saison d'été se prépare, les associations vont faire le maximum pour mettre de l'ambiance dans la commune. Merci à elles et à tous ceux qui participent au bon déroulement de ces manifestations.

Encore une fois, il a été fait appel aux bonnes volontés et aux « petites mains » de la commune que je tiens à remercier pour leur participation et tout particulièrement Jacques DARTIGAUX pour son aide éclairée lors du montage de la pergola devant le foyer, ainsi qu'André PAVAN pour la construction des deux barbecues (sous la houlette et le contrôle avisé , il faut le dire, de Roland PEFFAUT... c'est un plaisir de les voir travailler ensemble !!!! (a) ... point important : la HAUTEUR des saucisses par rapport au feu !!!! mais c'est réglé, il ne reste plus qu'à les essayer !!!)

Parmi les choses plus sérieuses (bien que la cuisson au BBQ n'est pas chose à prendre à la légère !), malgré plusieurs réunions et plusieurs entrevues avec Mme la Préfète, notre commune ne restera pas en zone défavorisée, Paris en ayant décidé ainsi ! La décision avait été prise AVANT les réunions dites "de consultations". Il faudra donc s'habituer à être consulté... après les prises de décisions !

Mr MONTAUGÉ, sénateur du Gers, a fait son possible pour défendre la cause des éleveurs mais en vain. Vous pouvez consulter son intervention sur son site : www.frankmontauge.fr/zones-defavorisees-frankmontauge-interpelle-directement-le-ministre-de-lagriculture/.

Cette décision va impacter durement le devenir de nos éleveurs, la cessation de cette activité ramènera le retour des friches ; il ne restera plus, comme activité, que de faire des safaris aux sangliers sur nos coteaux... mais une piste est quand même ouverte pour avoir un accompagnement à court terme par des mesures directes afin de ne pas faire porter directement aux éleveurs le poids de cette sortie et à moyen terme préserver sur notre territoire une agriculture viable et transmissible ... Affaire à suivre donc... mais je reste vigilant sur ce dossier afin que l'on ne nous oublie pas !!

Petite nouvelle concernant le futur lac de Mondebat. Il est toujours d'actualité. N'étant jamais consulté ni convié aux réunions, j'ai questionné les décideurs de ce projet. La réponse a été qu'il ne leur semblait pas nécessaire d'inclure le maire de Couloumé-Mondebat à ce projet, un représentant de la Communauté de Communes (en l'occurrence Mr Castet) était suffisant.

Dès la rentrée, je vais interpeller les responsables pour remédier à cet "oubli". Il me semble que, vu l'impact de cette construction, notre commune doit être présente dans toutes les négociations et les prises de décisions. (d'autant plus que je suis vice-président des bassins versants!)

Pour les bonnes nouvelles, l'ancienne école/mairie de Couloumé va revivre. Le nouveau propriétaire s'installe et nous lui souhaitons, ainsi qu'à sa compagne, la bienvenue dans notre commune.

Pour les projets, juste une idée, j'aimerais faire participer les jeunes à la vie communale en créant un Conseil Municipal des 10/18 ans afin qu'il puisse développer et proposer des idées pour le futur de notre commune. Les volontaires peuvent me contacter s'ils le désirent.

Je vous souhaite à tous de passer un bon été ; gardez l'œil sur nos anciens et surtout hydratez les !! sans modération !! avec de l'eau bien sûr !!

À bientôt donc, en espérant vous retrouver tous en pleine forme à la rentrée.

Pierre PILLODS

ÉTAT CIVIL

Nouveaux arrivants:

-Sandra ARANDA CARBACHO à Mondécol -Jean KLONIECKI à l'ancienne école de Couloumé -Famille SCOTT RUSSEL à Lacoste -Jean-Michel LALANDE à Mitané

Décès:

-SPORRI Bernard le 23 Mai à 61 ans

PRÉFET DE RÉGION

RAPPEL DE RÈGLEMENTATIONS

Interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts

Le brûlage des déchets verts à l'air libre, bien que largement pratiqué par de nombreux ménages, est interdit en toute période et en tout point du territoire (article 84 du règlement sanitaire départemental).

Au-delà des troubles du voisinage générés par les odeurs et les fumées, et des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts a un impact certain sur la santé et contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, pouvant même être à l'origine de pics de pollution.

Il est rappelé que les maires, en vertu de leurs pouvoirs de police générale, sont tenus de faire appliquer le règlement sanitaire départemental dans leur commune. Les infractions à ce règlement peuvent être constatés par :

Les agents de police municipale,

Les agents et officiers de police judiciaire.

Le non-respect de ces dispositions expose le contrevenant à une amende de 3ème classe pouvant s'élever au maximum à 450ε .

Divagation des animaux

La loi n° 99-5 du 6 janvier 1999, relative aux animaux errants ou en état de divagation renforce les pouvoirs de police du maire, parallèlement, il met à la charge des communes et des maires de nouvelles obligations.

Le chat et le chien sont considérés comme étant en état de divagation dans les situations suivantes :

pour le chat : lorsqu'un animal non identifié est trouvé à plus de 200 mètres des habitations, ou trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître, et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de ce dernier.

pour le chien : lorsque ce dernier est en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau ; qu'il n'est plus sous la surveillance de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ; qu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation

Les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT habilitent le maire, à titre général, à intervenir pour mettre fin aux nuisances causées par les animaux errants ou en état de divagation.

- Les mesures de police spéciale à l'égard des chiens et des chats

Aux termes de l'article L. 211-22 du Code rural, « les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière ».

A ce titre, il doit prendre un arrêté municipal afin de prévenir les troubles que pourrait engendrer la divagation de ces animaux.

-Le coût des infractions

750 € d'amende maxi si vous laissez divaguer vos animaux en méconnaissance des arrêtés réglementant l'emploi et la divagation des chiens. Amende de $4^{\text{ème}}$ classe

150 € d'amende maxi si le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, le laisse divaguer, ou si vous laissez divaguer un animal sur les routes. Amende de 2ème classe

450 € d'amende maxi dans le cas où cette divagation conduirait à la mort ou à des blessures d'autres animaux domestiques provoquées par la divagation d'un animal dangereux. Amende de $3^{\text{ème}}$ classe.

À PROPOS DE LA FRACTURE NUMERIQUE

La dématérialisation compromet-elle l'égal accès aux droits ?

Le défenseur des droits a rendu public son rapport annuel d'activité pour 2017. Un document qui pointe notamment la hausse des démarches en ligne au détriment de l'accueil physique dans les services publics et ses conséquences néfastes pour les usagers. Le constat est sévère en la matière : « l'année 2017, comme les années précédentes, a été marquée par une complexité croissante des procédures administratives et une distance accrue entre les administrations et les usagers, liées notamment à la dématérialisation des démarches administratives qui ne cesse de se développer. » « On a l'impression que le labyrinthe administratif croît avec les politiques de simplification .»

Face à la numérisation des procédures administratives, les inégalités se creusent. Les personnes sans accès à Internet (27%) ou celles qui indiquent être peu à l'aise avec cet outil (33%) rencontrent plus de difficultés dans leurs démarches que les autres. L'enquête fait état qu'une personne sur 5 éprouve des difficultés pour accomplir les démarches administratives courantes.

Ce constat est éprouvé au quotidien par les maires ruraux qui ne cessent d'interpeler l'Etat face à ce problème, exacerbé par la suppression des services de proximité.

Récemment encore, le président de l'AMR 53 a écrit au préfet de la Mayenne pour lui rappeler les difficultés rencontrées par nombre de citoyens face au traitement numérique des documents et la nécessité de conforter les mairies rurales dans leur capacité à fournir un service adapté à la demande des populations. Plus de deux mois après cette saisine, le silence de la préfecture illustre bien le peu de considération que l'Etat porte aux enjeux numériques qui risquent d'exclure encore plus les citoyens ruraux en situation de précarité informatique. Sauf si, comme en droit administratif, « le silence vaut acceptation » et que la préfecture et au-delà l'Etat reconnaît de fait la situation dénoncée.

COMITÉ DES FÊTES :

La Fête du Village se déroulera cette année les 21 et 22 Juillet.

Samedi 21 Juillet

-de 10h à 17h Tournoi de Badminton (Inscriptions à 10h)

-14h30 Concours de pétanque amateur

Récompenses aux vainqueurs

-Soirée GRILLADES: Prix 10 €

Assiette charcuterie

Brochette Cœur de Canard

Frites

Fromage de Brebis

Vin / Café

Animation : Soirée DJ Sono

Dimanche 22 Juillet

-Repas: Prix 13 €

Assiette gersoise Poulet basquaise

Dessert maison Vin / Café

Animation musicale et dansante

Inscriptions et Réservations (date limite 19/07)
Marie-Christine LASCOMBES 06 13 35 77 86
Bruno DARRICARRERE 06 73 71 96 42

ET TOUJOURS LES RENCONTRES DOMINICALES MENSUELLES ET CONVIVIALES DU COMITÉ DES FÊTES

AUTOUR DU BABY-FOOT, DU BILLARD, DE PARTIES DE CARTES ET DU VERRE DE L'AMITIÉ

Prochaines dates : le Dimanche 8 Juillet et le Dimanche 12 Août à partir de 11 heures

SALLE DES FÊTES

Nouveaux tarifs

		Associations de la commune	Résidents y compris ascendants et descendants		Non-Résidents particuliers ou associations	
				Supp chauffage / clim		Supp chauffage / clim
SALLE	1 jour	Gratuit	30,00 €	20,00 € par jour	100,00 €	50,00 € par jour
	2 jours		45,00 €		150,00 €	
	Jour supp		15,00 €		50,00 €	
CUISINE Salle traiteur Vaisselle Chambre froide Produits LV	1 jour	Gratuit	40,00 €	10,00 € par jour	80,00 €	20,00 € par jour
	Jour supp		30,00 €		50,00 €	
MÉNAGE (Matériel + Produits)			Salle des Fêtes 80,00 € Cuisine 100,00 €			
CAUTION	•••••	••••••	800,00 €			
MÉNAGE mal fait Pris sur la caution			80,00 €			

Les cours de langues

Les cours de Français s'arrêtent le 28 Juin Les cours d'Anglais s'arrêtent le 3 Juillet

Nos potaches vont pouvoir ranger leurs antisèches et leurs cartables jusqu'en Septembre où il leur faudra reprendre le combat pour les uns avec nos passés pas si simples et nos futurs antérieurs et pour les autres avec une prononciation qui donne des sueurs froides et avec le cauchemar de l'accent tonique.

LES CITATIONS DU BULLETIN

Petit proverbe chinois

S'il y a de la lumière dans l'âme,
Il y aura de la beauté dans la personne.
S'il y a de la beauté dans la personne,
Il y aura de l'harmonie dans la maison.
S'il y a de l'harmonie dans la maison,
Il y aura de l'ordre dans la nation.
S'il y a de l'ordre dans la nation
Il y aura la paix dans le monde

Alphonse de Lamartine (1790/1869)

Le livre de la vie est le livre suprême Qu'on ne peut ni fermer, ni rouvrir à son choix; Le passage attachant ne s'y lit pas deux fois, Mais le feuillet fatal se tourne de lui-même; On voudrait revenir à la page où l'on aime, Et la page où l'on meurt est déjà sous vos doigts.

Citation d'anonyme

Ce n'est pas la richesse qui manque dans ce monde, C'est le partage!

La vie n'est que le reflet des couleurs qu'on lui donne ! Bienheureux les fêlés car ils laissent passer la lumière !

Platon (-428/-348)

La musique est une loi morale
Elle donne une âme à nos cœurs
Des ailes à la pensée, un essor à l'imagination.
Elle est un charme à la tristesse,
À la gaieté, à la vie, à toute chose.
Elle est l'essence du temps
Et s'élève à tout ce qui est de forme invisible
Mais cependant éblouissante et passionnément éternelle.



FESTIVAL DE THÉÂTRE

2ème édition du Festival Collines en Scènes Samedi 4 et Dimanche 5 août 2018

Le premier week-end d'août 2018 venez participer à la seconde édition du festival Collines en Scènes de Couloumé-Mondebat. Cette année le festival se déroulera sur 2 journées complètes

Les Samedi 4 et Dimanche 5 août 2018.

Samedi 4 août

À 15h00 la pièce pour enfants "Forgeurs d'histoire" jouée par la compagnie « RENDS TOI CONTE »,

À 16h30, spectacle de cirque gratuit par la Compagnie « PRÉ EN BULLES »,

À 18h00, la Compagnie « MYSOGENIAL » revient sur nos planches avec une nouvelle pièce "La boîte de Pandore",

À 20h00 apéritif concert animé par le groupe « DRIVIN SOUTH »,

À 22h00 une seconde pièce tout public intitulée "Gisèle "écrite et jouée par Delphine LACOUQUE,

Et pour bien terminer cette première journée du festival à partir de 23h30 SOIREE FESTIVE.

Dimanche 5 août 2018

À 15h00 la pièce pour les enfants "Le fil à retordre " une seconde création de la compagnie « RENDS TOI CONTE »,

 \grave{A} 16h30, "DISCO SOUPE" grande opération anti gaspi alimentaire en musique dans une ambiance DJ,

À 18h00 les membres de la compagnie de Roquefort

« l'AIAA » (l'Atelier d'Initiatives Artistiques et Artisanales)

viendront jouer leur pièce " Argent, pudeurs et décadences ",

À 20h00 un apéritif concert animé par le groupe « ZE TIUBES »,

À 22h00 soirée festive de clôture animée par « NO LIMIT », avec dégustation et partage de la soupe confectionnée l'après-midi.

Durant tout le festival, entre deux spectacles vous pourrez vous rendre au Marché des producteurs locaux avec des stands de dégustation tout le long de l'évènement!

Cirque, animations musicales et soirées de clôture sont gratuits

TARIFS

Tarif réduit : adhérents, étudiants, chômeurs

Spectacle Adultes

Abonnement 3 spectacles

Spectacle seul

Tarif normal: 45,00 €Tarif réduit : 35,00 €

Tarif normal : 20,00 €Tarif réduit : 15,00 €

Spectacle Enfants

- Tarif normal : 8,00 € - Tarif réduit : 5,00 €

Le nombre de places est limité à 150 pour chaque spectacle, et pour ne pas se retrouver dans la situation du dernier spectacle où nous avons dû refuser du monde, nous vous conseillons de RÉSERVER TRÈS VITE

(Réservation obligatoire et Règlement à la réservation)

Billetterie en ligne : collinesenscenes.org Ou auprès de Pascal FORT au 06 82 49 11 03

Liens

Site de l'association

Mail

www.collinesenscenes.org

collinesenscenes@gmail.com

Facebook

https://www.facebook.com/collinesenscenes/

Programme détaillé et billetterie sur le site de l'association : collinesenscenes.org

NOUVELLES BRÈVES

- Le devis concernant les travaux de l'église de Couloumé est toujours en cours ;
- La croix du carrefour de Mondebat est remise en place. (Merci à Claude, Jacques et Christian). Il ne reste plus qu'à y replacer le christ mais c'est en bonne voie... Espérons que ce sera moins pénible que l'ascension du Golgotha.
- Le projet de chalet prévu pour le stockage du matériel est abandonné./ Nous allons trouver une autre solution en nous servant éventuellement d'une ou deux sacristies et voir avec la chasse pour créer une espace rangement sous le préau. Cela représente une économie d'environ 1500€
- Le parking des poubelles va être refait. Il va falloir mettre un drain pour évacuer l'eau qui stagne devant les conteneurs ;
- Le Relais, conteneur de récupération de vêtements et autres textiles va être déplacé au parking du carrefour ;
- La climatisation de la salle des fêtes, validée en conseil municipal, devrait être opérationnelle pour Juillet mais son usage sera facturé aux utilisateurs (au même titre que le chauffage en hiver) pour ne pas impacter les frais de la commune. Sans aucun doute ce sera un plus pour le confort des utilisateurs de la salle.

PATRIMOINE

Séviac a rouvert ses portes le 4 Juin. Les villes d'EAUZE et de Montréal du Gers disposent d'un formidable patrimoine gallo-romain : la ville de Domus, le musée du trésor d'Eauze, la villa Séviac qui a rouvert ses portes.

Dans le musée du Trésor d'Eauze, découvert en 1985, au-delà de la magnifique collection de pièces et d'objets retrouvés près de l'ancienne ligne de chemin de fer, c'est toute l'histoire d'Elusa, capitale gallo-romaine qui est évoquée dans ce lieu. Un peu plus loin, l'ancienne gare d'Eauze a été superbement aménagée pour mettre en valeur la Domus, l'une des maisons romaines de la cité antique.

Cette année, l'événement est la réouverture le 4 juin de la villa Séviac, fermée pendant 18 mois pour des travaux de restauration ; plus de 625m² de mosaïques dont 175 nouvellement mis à jour et 350 entièrement restaurés.

Cette structure s'étend sur 2070m² et, en dessous, c'est un tout nouveau parcours d'interprétation qui est proposé au visiteur. Séviac était une riche villa romaine constituée de deux parties : la première consacrée au lieu de vie et de réception, la seconde aux activités agricoles, viticoles, pastorales et sylvicoles. En la visitant, vous revivrez le quotidien de cette lointaine époque. Les fouilles ont révélé la présence au nord de l'habitat d'un bâtiment destiné à l'entrepôt du vin ; la vigne étant d'ailleurs un thème récurrent dans les splendides mosaïques de la villa.

En plus de la réouverture de la villa, de nombreuses animations inédites sont prévues cet été, visites guidées et commentées, ateliers, concerts, repas, reconstitutions historiques, nocturnales (visites festives nocturnes).

Renseignements au 0562097138 ou sur www.elusa.fr

CONSEILS SANTÉ

L'été arrive avec son cortège de chaleur et de déshydratation. Chacun en connait les risques et les médias s'en font régulièrement l'écho. Rappeler quelques consignes de base pour que nos anciens n'en souffrent pas trop est malgré tout nécessaire.

Les précautions à prendre en période de forte chaleur :

- · fermer les rideaux et les volets des façades exposées au soleil,
- maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure,
 - ouvrir les fenêtres tôt le matin et tard le soir,
- créer un courant d'air dans tout le bâtiment dès que la température extérieure est plus basse que la température intérieure,
 - · éviter d'allumer les lumières,
- éviter de sortir aux heures les plus chaudes de la journée, et s'il vous est indispensable de sortir, préférez le matin ou le soir et essayez de rester à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers, de préférence de couleur claire et en coton.
- en l'absence de climatisation à votre domicile, essayez de passer 2 à 3 heures par jour dans un lieu climatisé
 - · prenez des douches ou des bains frais dans la journée,
- buvez régulièrement et sans attendre d'avoir soif, au moins un litre et demi à deux litres par jour, sauf en cas de contre-indication médicale (en cas de fortes chaleurs, il faut boire suffisamment pour maintenir une élimination urinaire normale),
 - évitez les boissons à forte teneur en caféine (café, thé, colas) ou très sucrées (sodas)
- consommez des fruits (melon, pastèque, prunes, raisin, agrumes) et des crudités (concombre, tomate, ...), soupes, pain...

Ne soyez pas seul(e), prévenez un proche, un voisin, votre mairie Ecouter les bulletins et les conseils donnés à la radio, la télévision, la presse Les risques liés aux fortes chaleurs ne sont qu'une partie des désagréments que l'été nous réserve.

En effet, d'autres dangers nous guettent. Ce sont, en particulier, les frelons asiatiques et les moustiques tigre.

<u>Les frelons asiatiques :</u>

L'invasion de frelons asiatiques n'épargne aucune région et leur progression atteint maintenant la Belgique et les Pays Bas.

Les nids construits dans l'année se vident en hiver et l'ensemble des ouvrières et des mâles meurent. Seules les reines et les jeunes survivent en se camouflant dans les arbres creux, dans les trous de murs, sous des tas de feuilles,...

Elles n'en sortent que courant février et recommencent à s'alimenter. Pour info, une seule reine peut donner naissance à 2000 à 3000 individus.

Pour combattre ce fléau, il faut disposer des pièges dans nos jardins dès le mois de février, de les laisser en place jusqu'à l'arrivée du froid.

Pour fabriquer ces pièges :

Récupérer des bouteilles en plastique d'eau minérale

Percer trois trous d'1 cm de diamètre sur le tiers supérieur de la bouteille

Verser 10 cm de mélange composé de 1/3 de bière brune,1/3 de vin blanc et 1/3 de sirop

de cassis.

Accrocher la bouteille à une branche

Changer la mixture de temps en temps

Et SURTOUT brûler les occupants car ils ne sont pas toujours morts et peuvent se réveiller et repartir.

Les moustiques tigre :

Le moustique tigre (aedes albopictus) est reconnaissable à ses rayures noires et blanches sur tout le corps ainsi que sur les pattes.

Sa taille est généralement inférieure à celle du moustique commun.

Ses ailes sont complètement noires et sans tache.

Son allure est pataude et il est facile à écraser en vol.

Il apprécie généralement de voler autour des chevilles.

Le moustique tigre peut transmettre à l'homme les virus de la dengue, du chikungunya et du zika, maladies tropicales en expansion dans le monde.

Les symptômes de ces arboviroses sont de fortes fièvres accompagnées de maux de tête, de courbatures et d'une sensation de fatigue (comme un syndrome pseudo-grippal) et des éruptions cutanées, parfois des nausées et des vomissements et parfois des hémorragies gingivales bénignes.

L'incubation dure de 3 à 12 jours.

Il n'existe pas de traitement antiviral spécifique, ni de vaccin.

Le traitement est avant tout symptomatique (traitement de chacun des symptômes) et repose notamment sur la prise d'antalgiques (comme le paracétamol), et le repos.

L'utilisation d'aspirine est fortement déconseillée en raison des risques de saignement.

Il est important de consulter un médecin en cas de signes évocateurs, tout particulièrement pour les femmes enceintes, les personnes âgées et les personnes souffrant de pathologies chroniques cardiaques ou respiratoires.

Depuis 2004, ce moustique colonise la France métropolitaine depuis l'Italie et la région PACA.

En 2006, cinq niveaux de risque ont été définis contre la dissémination de ce virus par le ministère de la Santé.

Depuis 2016, le Gers est classé au niveau 1 du risque vectoriel avec présence attesté du moustique tigre et risque majeur de transmission de maladies. Un plan anti-dissémination a été décidé dans le département du Gers et se compose de plusieurs axes d'interventions :

- Une surveillance entomologique de la progression géographique et une évaluation du degré d'implantation du moustique,
- Une surveillance épidémiologique visant à prévenir la dissémination du virus en repérant les cas suspects et confirmés,
- Des actions de communication et d'information des professionnels de santé et du public ainsi que des actions d'éducation sanitaire de la population.
- Des campagnes de démoustication.

Chacun, à son niveau, peut et doit participer à la lutte contre la prolifération des

moustiques tigre en éliminant l'eau stagnante dans toutes sortes de récipients ou réservoirs que le moustique utilise pour y déposer ses larves (vases, pots, soucoupes, sous-pots, gouttières, etc...); les autres solutions résident dans l'utilisation de tous les systèmes anti-moustiques existants (pièges, spirales, diffuseurs, etc...).

INFORMATIONS

Le site internet de la commune est ouvert ... et en cours de construction. Il ne dépend que de nous de l'alimenter et d'en faire une vitrine de notre commune. Toutes les propositions sont les bienvenues, n'hésitez pas à nous faire part de vos idées, de vos programmations, de vos manifestations... nous les inscrirons sur le site.

L'adresse du site : <u>www.couloume-mondebat.fr</u>

LA FONTAINE DE PEYRAS

Le contrôle de qualité et de potabilité de l'eau destinée à la consommation humaine exige un programme d'analyses régulier et adapté. L'eau dite "propre à la consommation humaine" doit remplir 63 critères principaux, répartis en deux grandes catégories : les paramètres microbiologiques et les paramètres chimiques.

La fréquence de ces contrôles se situe entre 5 et 10 fois par an et le coût de chacun d'entre eux s'élève entre 150 et 250€.

La configuration de la fontaine de Peyras ne nous permet pas de répondre correctement à tous les critères et l'eau qui en provient est désormais déclarée « impropre à la consommation humaine ». Un panneau en ce sens sera prochainement apposé sur la fontaine.

********* RAPPEL

Le boîtier à code contenant la clé du foyer a été installé pour les situations d'urgence, en particulier lorsque qu'aucune des personnes susceptibles de pouvoir ouvrir le foyer n'est joignable ou disponible.

La communication systématique du code est donc proscrite.

Le code est par ailleurs changé régulièrement et communiqué, hormis le maire et les adjoints, à un nombre restreint de personnes de manière à ne pas se retrouver sans le moindre contrôle de l'accès à la salle des fêtes.

CRÉATION D'UN BLASON

Nous avons déjà créé un logo l'an passé et il nous semblait que notre commune méritait d'arborer un blason qui regrouperait ses caractéristiques et la représenterait sur tous nos supports de communication.

Malgré de multiples recherches, nous n'avons pas retrouvé de blason existant. (si quelqu'un en a connaissance, qu'il nous fasse signe).

En attendant, un passionné de blasons et d'héraldique nous a proposé d'en créer un sur la base des spécificités propres à notre commune. Le voici :



Divisé en trois entités comme notre commune :

- la grappe de raisin représentant la viticulture sur un fond vert symbole de l'agriculture (ces deux activités étant très prédominantes dans la commune),
- le lion de gueules (rouge) que l'on retrouve dans le comté d'Armagnac et chez le comte de Fezensac dans le Gers
- les ondes qui représentent le Petit Midour et la Riberette qui arrosent la commune.

PETITES ANNONCES

Perdus/Trouvés

Trouvé sur Couloumé un petit bouc marron Une personne a perdu deux petits chiens

Sur ce sujet, comme sur tout événement inhabituel sur la commune, Pensez à contacter la mairie aux heures d'ouverture ou le Maire ou un des adjoints.

Nous recherchons un volontaire pour trier les livres et organiser la bibliothèque de la mairie. Les conditions de travail sont idéales... au frais et café à volonté offert !!

Vente

Vends en excellent état un POÊLE À BOIS de marque INVICTA modèle « Le Cossu » TOUT FONTE, puissance 8kw (70 à 120 m²), avec 7 mètres de TUBES ÉMAILLÉS NOIRS et un T tampon.

Le tout acheté en Octobre 2011 pour 830,00 euros PRIX DE VENTE À DÉBATTRE **450,00 euros 0613101740**

